



# ÉVALUATION DE L’EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE

## ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018



- Etudes et perspectives
- Collection « Médiation sociale »

## ■ TABLE DES MATIERES

---

I – HISTORIQUE DU PROJET .....	4
1.1 . Les origines de l’expérimentation .....	4
1.2 . La démarche de préfiguration.....	5
1.3 . Gouvernance de l’expérimentation .....	10
II- MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE : 6 SITES SCOLAIRES/6 MEDIATEURS SOCIAUX .....	12
2.1 . Intégration des médiateurs au sein des sites scolaires.....	12
2.2. Les axes d’intervention du médiateur social en milieu scolaire .....	13
<i>A – Bilan d’activité année scolaire 2017/2018 .....</i>	<i>14</i>
<i>B- Trois axes d’interventions / 5 activités .....</i>	<i>15</i>
<i>C- Les projets transversaux MSMS .....</i>	<i>31</i>
2.3. Inscription et densification du maillage partenarial .....	34
2.4. Accompagnement à la professionnalisation des médiateurs .....	36
2.5. Suivi de l’activité du MSMS au quotidien par le CRPV .....	38
III – PERSPECTIVES .....	39
Annexes .....	42

***Ce rapport sera soumis pour validation en comité de pilotage de l’expérimentation médiation sociale en milieu scolaire. Dans l’attente de la prochaine réunion de cette instance, ce rapport ne peut faire l’objet d’une quelconque diffusion.***



# I- HISTORIQUE DU PROJET

## 1.1. Les origines de l'expérimentation

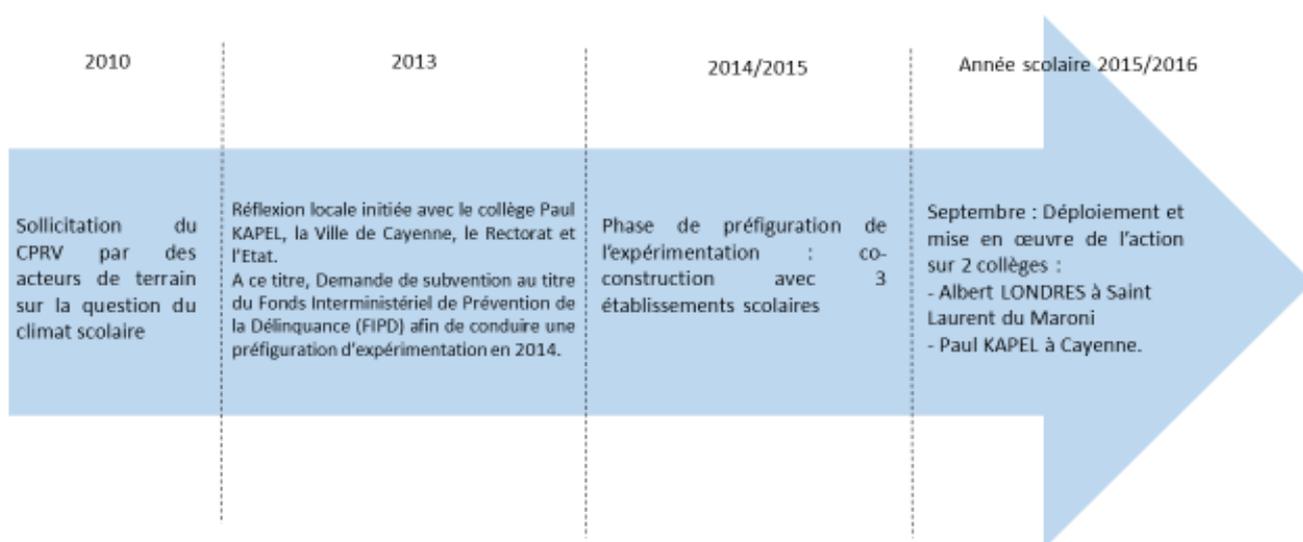
En avril 2013, est organisé par le CRPV un cycle de qualification portant sur la « Médiation sociale » pendant lequel une journée est consacrée à la médiation en milieu scolaire présentée par France Médiation.

A la suite du séminaire, des échanges se poursuivent entre le Rectorat de Guyane, le collège Paul KAPEL et le CRPV, puis se sont élargis au collège Albert Londres.

Ces échanges se sont structurés autour de documents de planification et d'engagements partenariaux :

- Le Plan de prévention de la délinquance 2014 – 2017 élaboré par la Préfecture, qui souligne une évolution préoccupante de la délinquance des mineurs.
- La convention partenariale EVIDENCE (Endiguer Violences et Incivilités en Développant les Echanges pour Normaliser le Climat Educatif) du 3 juillet 2014, qui vise à renforcer la coopération entre partenaires en vue d'améliorer la sécurité dans et aux abords des établissements scolaires et de mieux combattre la violence.

Le CRPV accompagne la formalisation des besoins évoqués par les professionnels et dépose en 2014 une demande de subvention au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour mener une préfiguration sur l'année 2015.



Une expérimentation d'un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire est donc mise en place en Guyane sur l'année scolaire 2015/2016 avec le déploiement de deux médiateurs sur deux collèges : Albert LONDRES à Saint Laurent du Maroni, Paul KAPEL à Cayenne. C'est à la suite d'un bilan positif que les partenaires ont souhaité poursuivre et étendre l'expérimentation à d'autres établissements scolaires en intégrant l'expérimentation nationale déployée par France Médiation.

Le réseau d'acteurs de la médiation sociale et ses adhérents ont ainsi élaboré un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire, objet d'une expérimentation nationale entre 2012 et 2014. Les impacts positifs de ce dispositif ont conduit à son déploiement dans des territoires prioritaires avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de l'Éducation Nationale, du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de fondations d'entreprise.

Ainsi l'intégration dans l'expérimentation nationale a permis notamment :

- La mobilisation de 5 postes d'adultes-relais soit 10% de l'effectif total, auquel il faut ajouter un poste d'adulte relais mobilisé dans le cadre de l'enveloppe départementale,
- L'engagement dans un dispositif prévu pour 3 ans,
- L'intégration des écoles primaires dans le dispositif pour travailler d'avantage la question du réseau scolaire et accompagner la transition primaire/collège.

Soulignons qu'à ce jour, la Guyane reste le seul DOM concerné par l'expérimentation.

## 1.2 . La démarche de préfiguration

### ***Nature du dispositif***

Le dispositif « Médiateur à l'Ecole » est un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire qui englobe les différentes formes de médiation sociale pouvant exister en milieu scolaire : médiation entre élèves, médiation par les pairs, médiation école-famille, médiation sociale aux abords des établissements, médiation dans les transports...

Le principe est de toucher l'ensemble des parties prenantes du milieu scolaire (élèves, communauté éducative, parents) et d'agir sur et avec tous les acteurs présents dans l'environnement de l'élève et de l'établissement.

Le dispositif repose sur un poste de médiateur-trice social-e en milieu scolaire dédié par site. Chaque site est composé d'un collège et d'une de ses écoles élémentaires de rattachement (éventuellement deux dans certains cas). Le périmètre d'intervention du médiateur couvre l'intérieur et l'extérieur du collège et de l'école (abords, trajet domicile-école, quartier). Cette configuration lui permet d'agir de façon privilégiée sur la liaison école-collège et sur le lien école-famille-quartier.

Le projet est fondé sur :

- **une approche globale** du milieu scolaire et de ses acteurs (familles, équipes éducatives et pédagogiques, acteurs du quartier),
- **un partenariat territorial** avec la Préfecture, le Rectorat et les collectivités territoriales,

- **une intervention couvrant aussi bien l'intérieur des établissements que leur environnement** (quartier, familles, acteurs locaux)

### **Le cadre professionnel d'intervention<sup>1</sup>**

Le projet s'appuie sur un cadre national défini et enrichi collectivement au cours de l'expérimentation, à partir des spécificités du milieu scolaire et des fondamentaux du métier de la médiation sociale :

- Le **cadre déontologique** de la médiation sociale<sup>2</sup>.
- Un **cycle de formation** certifiant à la médiation sociale en milieu scolaire.
- Une **coopération étroite** entre les référents du projet au sein des établissements et la structure de médiation sociale. Du point de vue hiérarchique, le médiateur est rattaché à la structure de médiation sociale qui l'emploie. Du point de vue fonctionnel, il travaille sous la responsabilité du principal et du l'IEN (son interlocuteur opérationnel étant le directeur dans les écoles).
- Un **encadrement de proximité** du (des) poste(s) de médiateur(s) au sein de l'association employeuse, afin de garantir le respect du cadre professionnel et déontologique et de gérer le lien opérationnel avec les partenaires (chefs d'établissements, IEN, directeurs d'écoles, acteurs du quartier etc.)
- Une **évaluation** qui s'appuie à la fois sur un suivi au quotidien des activités du médiateur en lien avec les partenaires et sur des indicateurs nationaux, afin d'inscrire le projet dans une dynamique d'amélioration continue.
- Une **coordination nationale**, assurée par France Médiation et chargée de garantir le respect du cadre professionnel et de favoriser l'échange de pratiques et d'outils entre médiateurs et entre structures.
- Un **agrément national** : le réseau France Médiation et ses adhérents mettant en œuvre le projet dans le respect du cahier des charges bénéficiant d'un agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public délivré par le Ministère de l'Éducation nationale (cf. BO n°16 du 16 avril 2015).

### **Choix des sites scolaires**

Ces sites ont été identifiés par la cumulation de 3 critères :

- Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
- Réseau d'Éducation Prioritaire et Prioritaire renforcé (REP/REP+),
- Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP).

Il revenait aux communes de valider ce choix avec l'appui du rectorat, en prenant en compte les critères suivants issus des résultats de l'expérimentation nationale :

- besoins repérés des sites scolaires (amélioration du climat scolaire, lutte contre le décrochage, l'absentéisme...)
- facilité d'intégration du médiateur au sein des équipes des établissements scolaires,
- proximité des établissements scolaires entre eux afin de suivre les élèves et fratries d'un établissement à l'autre et limiter les déplacements du médiateur.

<sup>1</sup> *Convention de partenariat Médiateur à l'École, cadre officiel de mise en œuvre du dispositif entre France Médiation et le CRPV Guyane*

<sup>2</sup> *Issu de la charte de référence de la médiation sociale, adoptée par le groupe de travail interministériel et interpartenarial sur les emplois de médiation sociale, visé par le comité interministériel des villes le 1er octobre 2001. <http://www.francemediation.fr/orki/view/219/la-charte-de-reference.html>*

Communes	Critère des quartiers cœurs de cible			Ecoles élémentaires
	Quartier Prioritaire	ZSP	Collèges REP+	
Kourou	L'Anse	Kourou (commune entière)	Omeba TOBO	Olivier COMPAS
Matoury	Sud Bourg	Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly [ZM]	Maurice DUMESNIL/ CONCORDE	ROCHAMBEAU
Macouria	Soula		Antoine-Sylvère FELIX	Serge ADELSON
Cayenne	Mont Baduel	Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly [ZM]	Justin CATAYEE	MONT LUCAS
Remire Montjoly	Arc en ciel	Cayenne, Matoury, Remire-Montjoly [ZM]	Reeberg NERON	Jules MINIDOQUE Elvina LIXEF
Saint Laurent	Balate- Charbonniere	échanges engagés autour de la création d'une ZSP	Leodate VOLMAR	Toussaint L'OUVERTURE

En tant que commune entrante en Politique de la Ville, Macouria a pu bénéficier d'une dérogation aux 3 critères cumulatifs.

Contrairement à ce qui était prévu, les médiateurs sociaux n'ont pas pu se déployer dès la pré-rentrée scolaire dans les écoles. Leur intégration n'a eu lieu qu'au début du second semestre, après avoir obtenu la validation hiérarchique des inspecteurs de l'Education Nationale Académiques (IEN A).

### **Recrutement et formation des médiateurs**

#### *Le processus de recrutement*

Le processus de recrutement reflète la teneur partenariale de l'expérimentation.

Le recrutement est réalisé sur la base de :

- la fiche de poste définie au niveau national avec la DGESCO comportant différentes rubriques et qui met l'accent sur différents aspects du métier :
  - l'explication du métier,
  - l'importance des « savoirs être »,
  - la distanciation,
  - les atouts : expérience dans le domaine médico-social, maîtrise d'une langue locale

Le CRPV s'est trouvé confronté à de nombreuses difficultés relatives à la diffusion des offres d'emploi permettant de toucher les candidats répondant aux critères d'éligibilité aux postes d'adultes relais. La recherche des bons canaux de diffusion auprès des publics cibles, au-delà des sites institutionnels, reste un défi. La mobilisation du réseau associatif notamment au travers des services Développement Social Urbain (DSU), le réseau des sites scolaires (repérage de certains candidats par les équipes pédagogiques), ont été des vecteurs déterminants.

- la procédure définie collectivement au sein du réseau France Médiation centrée sur l'analyse des compétences (savoir-faire, savoirs, savoir être)

**Une procédure de recrutement en 3 étapes :**

1. Réunion d'information collective suivie d'un QCM
2. Tests écrits pour les candidats intéressés suite à la réunion d'information
3. Entretien individuel pour les candidats retenus à l'issue des tests écrits devant un jury rassemblant les différents partenaires : collège, école, commune, Etat, CRPV

Le recrutement du médiateur social en milieu scolaire est assuré par la structure de médiation sociale qui porte le dispositif.

A travers la réunion d'information collective, il s'agit de s'assurer de la bonne compréhension du métier. Les tests écrits quant à eux, visent à fonder les recrutements sur une mise en situation des candidats. Enfin, la sélection finale des candidats est opérée via un jury de recrutement permettant d'activer le partenariat opérationnel dès le début de l'expérimentation. L'expérimentation étant portée par les professionnels sur le terrain, ce choix partenarial s'avère particulièrement déterminant.

On notera ainsi que les médiateurs ont été sélectionnés en fonction de leurs capacités personnelles, humaines et de leur connaissance du territoire, au-delà de leur seul niveau de diplôme.

*Le cycle de la formation*

« Le professionnalisme des médiateurs sociaux est un point central pour la réussite du dispositif. La qualité de leur formation est donc considérée comme essentielle et chaque médiateur-trice suit le cycle de formation élaboré par France Médiation en partenariat avec l'IFOMENE (Institut de formation à la Médiation et à la Négociation) qui comporte vingt-trois jours de formation.

Ce cycle est constitué d'une série de modules sur les fondamentaux du métier de médiateur social (positionnement et cadre d'intervention, techniques de communication, gestion de conflits, gestion des partenariats et gestion de projet), de modules axés sur les spécificités de la médiation en milieu scolaire (fonctionnement du système éducatif, partenaires du milieu scolaire, le harcèlement à l'école...) et de modules sur la mise en œuvre de la médiation par les pairs. Cette formation fait l'objet d'une **certification** »<sup>3</sup>.

Le contenu de la formation

**Les fondamentaux de la médiation sociale :**

- MS 01 - Maîtriser le positionnement et le cadre d'intervention du médiateur social – 3 jours
- MS 03 - Maîtriser les techniques de communication propres à la médiation sociale – 3 jours
- MS 04 - Gérer les conflits en temps réel et en temps différé – 3 jours
- MS 09 - Animer un projet en médiation sociale : méthode, outils, partenariats – 2 jours

**La connaissance du milieu scolaire et de ses problématiques :**

- MSMS 05 - L'école, son fonctionnement et le système éducatif – 1 jour
- MS 02 - Transmettre l'information et garantir un relais efficace : le médiateur dans son réseau de partenaires – 2 jours
- MSMS 07 - Comprendre et repérer les situations de harcèlement scolaire – 1 jour
- MSMS 08 - Agir sur le harcèlement scolaire : le rôle du médiateur social en milieu scolaire -

<sup>3</sup> Convention de partenariat Médiateur à l'École, Cadre officiel de mise en œuvre du dispositif entre France Médiation et le CRPV Guyane

2 jours

MSMS 06 – Adapter la réponse du médiateur aux spécificités des publics en milieu scolaire –

2 jours

**Animation et médiation par les pairs :**

MSMS 10 – Mettre en place et animer un dispositif de médiation par les pairs : étapes, enjeux, objectifs – 2 jours

MSMS 11 – Former des élèves à la médiation par les pairs – 2 jours

MSMS 12 – Reporting et évaluation : objectifs, enjeux et outils – 1 jour

Avec le soutien du CGET, France Médiation, appuyée par le CRPV Guyane, a organisé une formation en deux temps relative **aux fondamentaux de la médiation sociale**, à l’occasion du cycle de formation délivrée aux médiateurs sociaux en milieu scolaire de l’expérimentation nationale.

16 adultes-relais issus de 7 structures associatives et la commune de Saint Laurent du Maroni ont pu bénéficier de cette formation participant à la professionnalisation des adultes relais en Guyane.

Cette formation de base a permis, de :

- Identifier et qualifier leurs pratiques de terrain « *avant la formation, la médiation sociale était floue pour moi. Il y a eu une réelle clarification !* » « *J’ai pu mettre un mot sur une pratique* », « *J’ai appris mon métier, enfin* ».
- Prendre du recul sur leur fonction de médiation sociale et acquérir des outils complémentaires à ceux développés sur le territoire : « *La formation m’a beaucoup aidé à faire du lien entre les contenus et mes missions au sein de la structure* ».
- Échanger sur leurs pratiques, croiser les regards **et se** reconnaître entre pairs,
- Fédérer un groupe de médiateurs œuvrant dans les différents domaines de la médiation sociale en Guyane, action préalable à de futures synergies.

Au-delà de la professionnalisation des médiateurs, la mise en place de la formation a par ailleurs permis :

- d’engager des relations de travail avec l’OPCA Uniformation et Pôle Emploi en sollicitant des dispositifs nationaux en Guyane (POEI C Préparation Opérationnelle à l’Emploi Collectif, et le FIES Fonds d’intervention pour l’économie sociale),
- d’acquérir des compétences en termes d’ingénierie de formation,
- de faire émerger une première réflexion autour des ressources locales en termes de formation/diplômes/formateurs liées à la médiation sociale. En effet, des contingences logistiques liées à la venue de formateurs de métropole ont conduit à une concentration des temps de formation avant la prise de poste et pendant les vacances de la Toussaint, non propice à la réflexion et à la maturation des connaissances et savoirs acquis.

A noter : le CRPV a fait le choix de ne pas former les médiateurs à la médiation par les pairs dès la première année. En effet, celle-ci étant particulièrement dense puisque nécessitant l’intégration de concepts, pratiques, et d’une posture professionnelle dans des temps très courts, et il nous est apparu plus pertinent d’attendre la seconde année pour compléter la formation.

### 1.3 . Gouvernance de l'expérimentation

Cette gouvernance s'articule autour deux instances :

- **Le comité de suivi par site scolaire**

<b>Objet</b>	Définition des programmes d'actions du collège et de(s) l'école(s), suivi opérationnel du dispositif et des actions menées, ajustement et amélioration du dispositif au fil de l'eau.
<b>Participants</b>	L'association, le médiateur social, le principal ou son représentant, le directeur d'école, l'IEN ou son représentant, le coordonnateur éducation prioritaire du REP, le délégué du Préfet, un représentant de la Ville.
<b>Périodicité</b>	<p>Une réunion de lancement : validation du programme d'action prévisionnel du médiateur et une réunion de bilan</p> <p>Etant donné l'intégration tardive au sein des écoles, des réunions de lancement ont eu lieu dans les collèges avec le référent, un membre de l'équipe de direction et en fonction des collèges, d'autres membres de l'équipe socio pédagogiques.</p> <p>La première réunion des comités de suivi a eu réellement lieu à l'occasion du bilan de l'année scolaire.</p> <p>Nous n'avons pas pu réaliser le comité de suivi pour Saint-Laurent du Maroni (SLM), mais des points étapes avec la commune, l'Etat et les établissements ont eu lieu en juin 2018. Un bilan écrit pour ce site a été produit et remis aux partenaires.</p>

#### Dates de réunion

Comité de suivi	Lieux	Partenaires Présents
15 Janvier 2018	<b>Cayenne</b> /Validation PAP	Commune, EN, MSMS, CRPV
18 Janvier 2018	<b>SLM</b> /Validation PAP	EN, CRPV
30 Janvier 2018	<b>Macouria</b> /Validation PAP	EN, CRPV
31 Janvier 2018	<b>Kourou</b> /Validation PAP	EN, CRPV
05 Février 2018	<b>Remire</b> /Validation PAP	EN, CRPV
12 Juin 2018	<b>Cayenne</b> /Comité d'évaluation	EN, Rectorat, MSMS, CRPV
13 Juin 2018	<b>Rémire</b> / Comité d'évaluation	EN, Rectorat, MSMS, CRPV, Commune
14 Juin 2018	<b>Macouria</b> / Comité d'évaluation	EN, Rectorat, MSMS, CRPV, Commune
15 Juin 2018	<b>Kourou</b> / Comité d'évaluation	EN, Rectorat, MSMS, CRPV, Commune, Etat
18 Juin 2018	<b>Matoury</b> /Comité d'évaluation	EN, Rectorat, MSMS, CRPV, Commune

**Le comité de pilotage institutionnel à l'échelle départementale :**

<b>Objet</b>	Echange entre l'ensemble des parties prenantes, suivi du dispositif à l'échelle d'un territoire, réflexion sur les enjeux et les orientations du dispositif, suivi des montages financiers.
<b>Participants</b>	Le Secrétaire Général Adjoint, le Recteur ou son représentant, les principaux des collèges, les IEN ou leur représentant, les délégués du Préfet, les représentants des collectivités partenaires, le CRPV, le réseau France Médiation et tout autre acteur jugé pertinent par les membres listés ci-dessus.
<b>Périodicité</b>	1 à 2 réunions annuelles (présidé par Secrétaire Général Adjoint). Deux comités de pilotage ont eu lieu le 27/10/2016 et le 14/02/2017 dans le cadre de la préfiguration de l'expérimentation. Deux autres comités de pilotage se sont tenus les 07/02/2018 et 14/05/2018 afin de lancer puis de développer l'expérimentation.

## II – MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE : 6 SITES SCOLAIRES / 6 MEDIATEURS SOCIAUX

### 2.1. Intégration des médiateurs au sein des sites scolaires

#### **Organisation opérationnelle**

« Les médiateurs sociaux en milieu scolaire sont employés par les structures de médiation sociale. A ce titre, ils sont sous l'**autorité hiérarchique** du/de la directeur-trice de la structure de médiation ». <sup>4</sup>

L'**encadrement au quotidien** est assuré par la cheffe de projet médiation du CRPV en lien avec les référents désignés par les chefs d'établissements : CPE, coordo REP + ou principal adjoint pour les collèges, directeurs pour les écoles.

Pendant l'exécution de leurs missions dans les établissements scolaires, les médiateurs sociaux sont placés sous la **responsabilité fonctionnelle** du chef d'établissement pour le collège et de l'IEN pour les écoles élémentaires, en lien avec les directeurs-trices d'école élémentaires pour la responsabilité opérationnelle, à la fois au titre de leur intégration aux équipes des établissements et de leurs interventions auprès des élèves des établissements.

Le suivi effectué par la cheffe de projet s'organise autour des différentes étapes de mise en œuvre du programme d'actions. Il se traduit par des contacts bilatéraux réguliers avec les référents, sur les questions opérationnelles relevant de chaque collège ou école, et des réunions collectives périodiques, les comités de suivi (cf 3.3 Modalités de pilotage).

L'encadrant-e du médiateur social supervise également l'interface avec les référents des partenaires du territoire (délégués du Préfet, référents au sein des collectivités).

#### **Méthodologie d'implantation du médiateur sur les sites scolaires**

Suivant le process défini par France Médiation, « le planning de travail est défini par l'association, en lien avec le principal du collège et les directeurs-trices des écoles. Les actions sont adaptées au contexte spécifique du site d'affectation et du cadre horaire de ce dernier.

---

<sup>4</sup> Convention de partenariat Médiateur à l'École, Cadre officiel de mise en œuvre du dispositif entre France Médiation et le CRPV Guyane

Semaine					
	LUNDI	MARDI	mercredi	JEUDI	VENDREDI
horaires	7h30-12h30	7h30-11h30	7h00-10h00	7h00-12h30	7h30 h-10h
	collège	Elvina lixef	Ecole Elvina Lixef	Ecole Jules Minidoque	collège
horaires		11h30h-12h30	10h00-12h30	13h30-14h45	10h-12h30
	collège	Ecole Lixef PAP/mediation	Ecole Jules Minidoque	Ecole Jules Minidoque PAP Ou médiation	collège
horaires	13h30-17h00	13h30-17h00		15h-17h	14h00-17h00
	Permanence/Entretien/échanges/médiations	collège		collège	Collège/permanence Entretien/médiations échanges
	17h00	17h00	16h00	17 h00	17h00
	Fin de mission Heures effectuées 8h5	Fin de mission Heures effectuées 8h5	Fin de mission Heures effectuées 5h5	Fin de Mission Heures effectuées 8h5	Fin de mission Heures effectuées 8h

Chaque médiateur a été mobilisé dès son intégration sur l'élaboration d'un diagnostic de site partagé école – collège – territoire. Cet outil devait permettre au médiateur d'évaluer les premiers besoins à partir du constat initial faisant état du fonctionnement des sites scolaires, des différents atouts des sites (projets en cours, partenariats...) mais aussi des problématiques rencontrées.

Or les médiateurs ont été rapidement accaparés sur le terrain par les différentes sollicitations des établissements face à l'urgence des situations à traiter. Les diagnostics de site ont donc été réalisés sur trois mois et non sur un mois.

Le diagnostic de site doit être actualisé chaque année. Ce temps spécialement dédié à l'analyse de l'environnement et des problématiques, préalable à l'action des médiateurs est un moment à ne pas négliger afin de s'assurer de la qualité de la démarche de médiation engagée.

Suite à ce diagnostic, un programme d'actions contextualisé, reprenant les trois axes de travail des médiateurs, est élaboré en lien avec la communauté éducative et les partenaires prenant en compte les besoins et les attentes spécifiques de chaque site. Il est articulé avec le projet pédagogique de l'établissement et les projets d'école ainsi qu'avec les dispositifs et politiques publiques déclinés sur les territoires (Programme de Réussite Educative, Contrat Local de Santé...). Ce document a été validé dans un premier temps, par les référents au sein des collèges et le principal et/ou principal adjoint. Il a fait l'objet d'une seconde validation concernant les propositions d'actions au sein des écoles élémentaires avec les directeurs d'école, conséquence d'une intégration tardive dans les écoles.

Ce document constitue une feuille de route pour le médiateur et permet de s'assurer que chaque action est en adéquation au cadre de ses missions ainsi qu'aux besoins repérés.

## 2.2. Les axes d'intervention du médiateur social en milieu scolaire

L'intensification des liens école-collège-famille-territoire peut sembler a priori difficilement mesurable. Or il s'avère nécessaire de rendre compte de l'utilité sociale de la médiation en milieu scolaire afin de s'assurer de sa pertinence.

Ainsi, dans le cadre des missions exercées par les médiateurs, il leur est demandé de saisir les activités menées dans un logiciel de reporting et d'évaluation, nommé « Medios ». L'appropriation de cet outil par l'équipe de médiation a nécessité du temps. Cette première année a notamment posé quelques difficultés

quant aux saisies d'activités. Une harmonisation des définitions des catégories d'actions et d'activité a été menée.

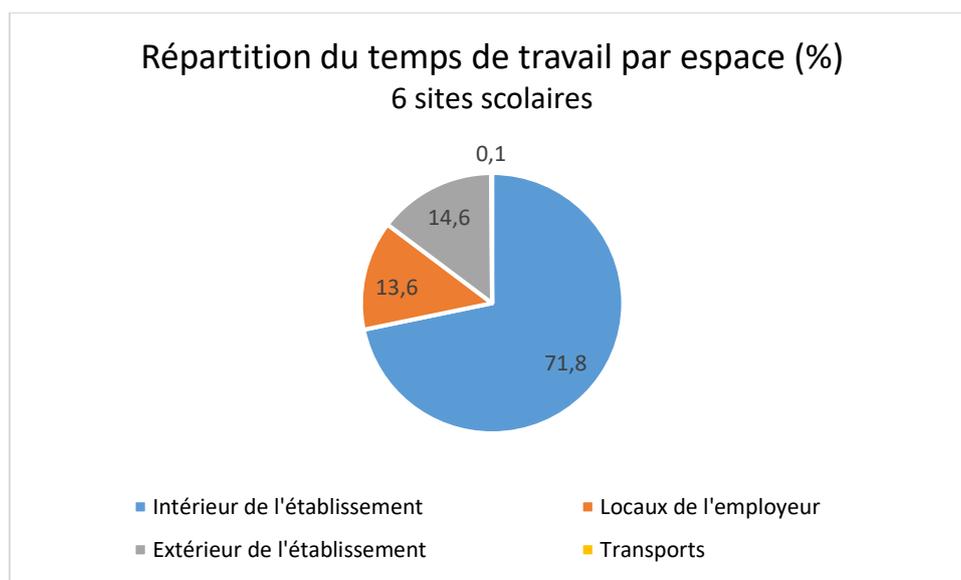
La réception tardive des ordinateurs portables n'a également pas favorisé la bonne appropriation de « médios ».

Biais de l'évaluation : Les remontées d'informations et de reporting n'ont pas été régulières sur le site de Saint Laurent du Maroni comprenant le collège Leodate Volmar et l'école Toussaint Louverture. L'urgence et l'ampleur des situations sociales rencontrées et le manque d'assiduité de la médiatrice quant aux saisines, n'ont pas permis de produire un bilan chiffré sur l'ensemble de l'année scolaire. Afin de ne pas biaiser l'évaluation globale, le choix a été fait de ne pas inclure le site scolaire dans les tableaux, toutefois le rapport présente une évaluation à partir des données qualitatives et quantitatives recueillies sur le 1<sup>er</sup> trimestre.

A partir des données brutes concernant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 15 juillet 2018, des extractions de tableaux et graphiques ont été réalisées et analysées.

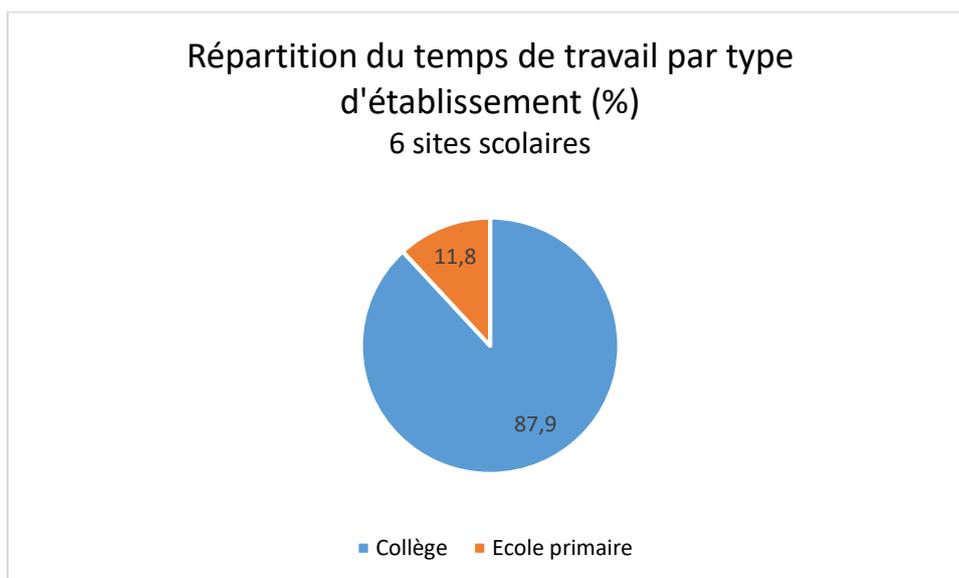
### A – Bilan d'activité année scolaire 2017/2018

Les données présentées concernent l'ensemble des 6 sites scolaires.



Bien que la majeure partie de l'activité du médiateur se soit déroulée dans les établissements scolaires, ceci à hauteur de 71.8% du temps de travail d'un médiateur, une des plus-values de l'expérimentation tient au périmètre d'intervention du médiateur ; ainsi 14,6% du temps de travail du médiateur correspond à une activité exercée aux abords de l'établissement ou sur les quartiers.

Pour autant, une part importante de leur travail n'est pas visible et se situe dans les locaux du CRPV Guyane (13,6%) : il s'agit de temps dédiés à l'échange et à l'analyse de pratiques, à la régulation et au processus de professionnalisation.



La majeure partie du temps de travail s'est déroulée pour l'année 2017/2018 au sein des collèges. L'intégration des médiateurs dans les écoles au cours du second semestre explique en partie cet écart.

### *B- Trois axes d'interventions / 5 activités*

Les 6 médiateurs sociaux en milieu scolaire interviennent sur trois axes :

- Prévenir et gérer les comportements violents, les conflits, les incivilités et le harcèlement,
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage par le développement de la relation école-famille-quartier,
- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.

5 activités :

- Une **présence rassurante et dissuasive** à l'intérieur et à l'extérieur des établissements, pour créer du lien, identifier et prévenir certaines problématiques.
- **Prévention et gestion des conflits**, application des techniques de médiation.
- **Accompagnement complémentaire des élèves et des familles** sur les questions de décrochage, de comportement, de mal-être ou de harcèlement.
- **Mise en place d'actions de sensibilisation et de projets participatifs** pour valoriser le potentiel des élèves et les impliquer dans la vie de leur établissement.
- **Médiation par les pairs** pour rendre les élèves acteurs de leur bien-être à l'école et favoriser leur épanouissement personnel<sup>5</sup>.

L'équipe de médiation sociale a parfois été sollicitée hors de son champ d'action. En effet, face aux situations de surpopulation rencontrées dans les établissements scolaires, il a pu être demandé aux médiateurs de faire fonction de surveillants. Toutefois, l'équipe est restée vigilante à conserver une posture de médiateur et à se recentrer sur le cœur de ses missions.

<sup>5</sup> Plaquette de communication Médiateur à l'école, France Médiation

### **La journée d'un médiateur :**

*Habituellement, ma journée se déroule de 7h à 17h30 avec une pause de 1h, sauf quand j'ai des réunions.*

*7h15 : Je débute par une présence active de proximité aux abords du collège, où j'en profite pour faire des repérages (retard, harcèlement...)*

*8h : Je rencontre ma référente (CPE) pour faire un point de situation et savoir si elle a des situations urgentes ou pas à me confier.*

*9h : Réunion avec le PRE (Projet de Réussite Educative), le DSU (Développement Social Urbain) et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à la Mairie concernant la mise en place d'un café des parents.*

*11h : Une professeure accompagne une fille de 6ème à mon bureau pour une écoute concernant ses problèmes à la maison. Un relais sera fait en direction de l'assistante sociale.*

*12h00 : Je reçois en entretien, une fille de 4ème exclue de cours, car elle a été insolente envers le professeur.*

*13h30 : A l'école, j'effectue une présence active de proximité à la grille pour constater les élèves en retard, la tenue vestimentaire et les comportements.*

*13h40 : Travail par petit groupe avec 3 garçons et 2 filles de CM2 à la réalisation d'une affiche sur le harcèlement.*

*14h35 : A la récréation, le directeur me présente deux garçons de CM1 et CM2 en pleurs pour une gestion de conflit. J'organise un temps d'écoute puis propose une médiation.*

*15h40 : Je fais une visite à domicile auprès de la mère d'un garçon qui est en décrochage scolaire à la demande du directeur et que l'enseignant n'avait pas rencontré depuis le début de l'année.*

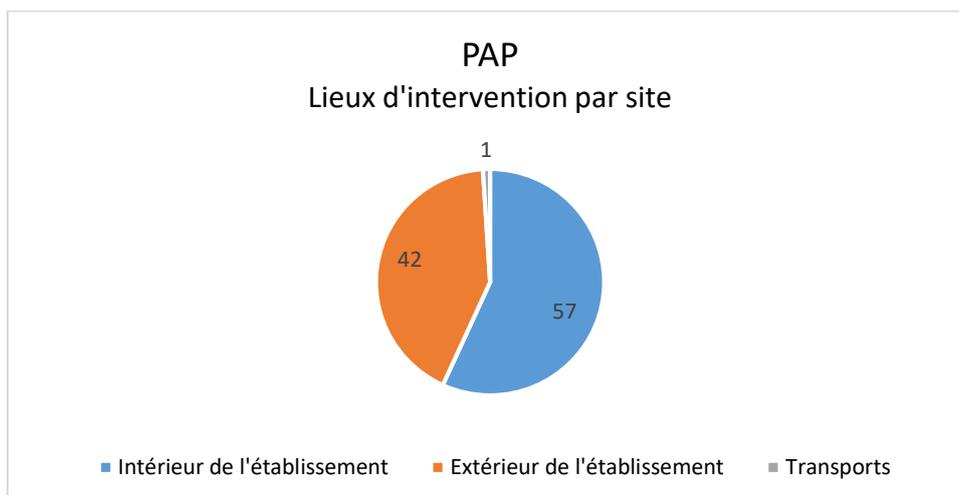
*En plus, je dégage 3h par semaine dans mon planning, pour noter mes différentes activités sur le logiciel de reporting et d'évaluation.*

*Martine NEEMAN, médiatrice sociale en milieu scolaire*

Activité phare du médiateur, la **présence active de proximité (PAP)** permet d'« observer, évaluer, dissuader et rassurer », avant toute intervention. Il s'agit « d'identifier les situations de violence et de mal-être et de désamorcer les conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. »<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Guide « Médiateur à l'école » France Médiation.



La PAP se déroule tant dans les établissements scolaires qu'à leurs abords. Comme l'a plusieurs fois signalée la communauté socio pédagogique, une des plus-values de l'expérimentation repose sur le périmètre d'action du médiateur : 42% des interventions de PAP ont eu lieu hors de l'enceinte des collèges et écoles. Il s'agit en majorité d'activité d'observation et dans une moindre mesure de temps d'échanges et de circulation de l'information, et parfois de rappels au règlement (cf tableau ci-dessous).

#### PAP : nombre d'intervention par fait pour le site scolaire

	Aide à l'utilisation des équipements	Assistance aux personnes	Information et communication	Lien de proximité	Observation	Prévention des dégradations	Rappel au règlement	Totaux
Site Cayenne			12		194	1	12	219
Site Macouria		1	1		129		1	132
Site Matoury	2	11	97	3	174		43	330
Site Rémire Montjoly		2	64		220	1	6	293
<b>Totaux</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>174</b>	<b>3</b>	<b>717</b>	<b>2</b>	<b>62</b>	<b>974</b>

Concernant le site scolaire de Kourou, une erreur dans le renseignement des données ne permet pas, aujourd'hui d'isoler les PAP parmi les autres activités du médiateur. Les chiffres ne seront donc disponibles qu'à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

Concernant le site de Saint Laurent du Maroni, seules les données chiffrées du premier trimestre ont été prises en compte.

La médiatrice a donc réalisé pour cette période 101 présences actives de proximité dont 96 activités d'observation. Il est important de signaler que ces temps d'observations se diffèrent des « rondes » et des « déambulations ». Le médiateur utilise ces temps d'observations dans une optique préventive de médiation. Par le biais de ces dernières, le médiateur peut anticiper son action, prévenir et orienter les élèves, les parents et d'autres professionnels en cas de besoin. Sur ce site, 6 élèves de 3<sup>ème</sup>, 5 élèves de 4<sup>ème</sup>, 4 élèves de 6<sup>ème</sup>, 5 élèves de 5<sup>ème</sup> ont pu bénéficier d'un temps d'écoute spécifique et/ou d'une orientation suite à une présence active de proximité.

Selon les sites scolaires, le nombre d'interventions de PAP diffère. Cela dépend des besoins et de la géographie de chaque site.

Ainsi, généralement, les PAP se déroulent lors des temps d'ouverture et de fermeture des grilles et pendant les récréations. L'arrivée des élèves en bus trois quart d'heure avant l'ouverture des grilles induit

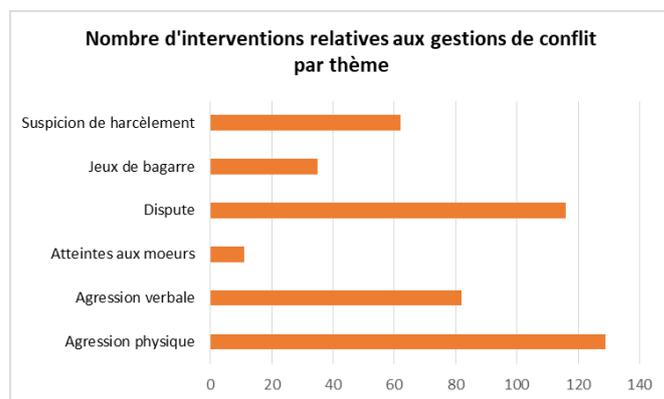
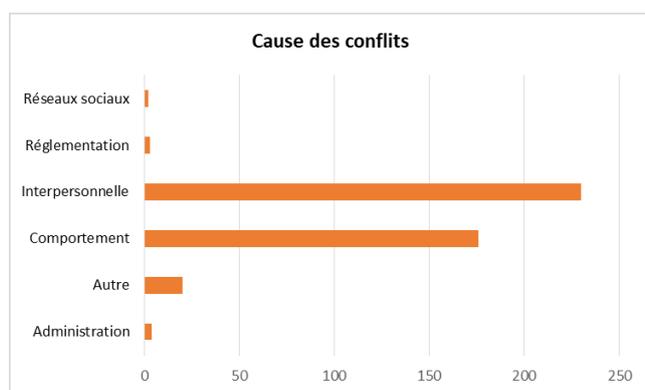
la réalisation de PAP le matin très tôt à condition toutefois que le médiateur ne soit pas le seul intervenant sur site.

La PAP est avant tout liée à une activité d'observation des élèves (717 interventions) : des informations relatives à des situations de violence ou de conflits mais aussi de mal être vont pouvoir être détectées par les médiateurs.

Au-delà de l'observation la PAP est l'occasion de temps d'échanges (174 interventions) ou plus ponctuellement de rappels au règlement (62).

## **AXE 1 : PREVENIR ET GERER LES COMPORTEMENTS VIOLENTS, LES CONFLITS, LES INCIVILITES ET LE HARCELEMENT**

Le médiateur à l'école contribue à la **prévention et à la gestion de situations conflictuelles** « en temps réel et en temps différé, permettant de travailler sur l'ensemble des causes des conflits et d'amener les parties à trouver une solution concertée »<sup>7</sup>.



Les chiffres démontrent que la gestion des conflits est omniprésente dans le quotidien du médiateur, même si elle ne constitue pas sa seule action.

La violence peut s'exercer de manière physique, psychologique, verbale ou non verbale. Elle se manifeste au travers de situation d'affrontements entre personnes ou entre personnes et institutions. L'action des médiateurs sur l'axe 1 regroupe un ensemble d'interventions diverses sur les comportements, les incivilités et le harcèlement.

La majorité des conflits détectés ont pour origine des comportements inadaptés ou des disputes entre deux personnes. De nombreux conflits trouvent leurs origines dans des inter-positionnements qui peuvent paraître au départ anodin. Il est bon à rappeler qu'il n'existe pas de petits conflits, mais des conflits majeurs potentiellement naissants.

<sup>7</sup> Op. cit.

Globalement, les médiateurs sont intervenus en plus forte proportion sur des situations d'agression physique et de dispute.

En additionnant les interventions relatives aux disputes et aux agressions verbales, la violence verbale concerne 198 interventions sur 436, soit la moitié des interventions.

Par ailleurs, 165 interventions relèvent de situations de violence physique : jeux de bagarre et agression physique.

Pour le site de Saint Laurent Du Maroni, la majorité des situations conflictuelles ont été générées par des comportements inadaptés (taquineries physiques, jeux de bagarre et invectives verbales). 42 situations sur ces thématiques ont pu être traitées et 18 interventions directes ont été gérées par la médiatrice. 22 tables rondes ont été programmées et mises en place. 78 élèves ont pu bénéficier d'une médiation en gestion de conflits. Nous constatons également que les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> sont majoritairement impliqués dans un conflit et sont en demande de médiation.

Les suspicions de harcèlement (violence physique ou verbale, répétitive dans le temps, à l'encontre d'une ou plusieurs victimes plus souvent isolée(s)) concernent une part significative de l'activité du médiateur : 62 interventions.

Sur le site scolaire de Saint Laurent du Maroni, 14 situations de suspicions de harcèlement ont été remarquées et suivies. Des ateliers de sensibilisation ont été mis en place avec l'assistant de prévention et de sécurité et ont contribué à la prise en charge de ces situations.

La prévention du harcèlement, compte tenu de son aspect diffus et de son impact majeur est au cœur des préoccupations des médiateurs. Ils ont été formés à le repérer et à le prendre en charge.

**Actions individuelles de sensibilisations sur le harcèlement**

Lieu de début (Niveau 1)	Fait (Niveau 1)	Harcèlement
site Macouria		<b>29</b>
Site Cayenne		<b>5</b>
site Matoury		<b>23</b>
Site Kourou		<b>43</b>
Site Rémire - Montjoly		<b>15</b>
	<b>Totaux</b>	<b>110</b>



Figure 1 Collège Oméba Tobo - Formation élèves ambassadeurs lutte contre le harcèlement.

Toutefois, les médiateurs s'inscrivent avant tout dans une complémentarité à l'action des différents services du Rectorat, tels que l'Equipe Mobile de Sécurité (EMS), car la responsabilité de ces situations renvoie au cadre juridique et à une prise en charge de l'Education Nationale.

Un référent « harcèlement » est également mis en place au sein des établissements scolaires, (école,

collège), avec lequel le médiateur travaille tout particulièrement. Un protocole de remontées d'information sur les questions de harcèlement a été réalisé et le médiateur doit signaler le cas, dans les heures qui suivent le recueil d'information.

Ainsi, 110 interventions d'animations de sensibilisations de groupes d'élèves sur le harcèlement ont eu lieu sur les différents sites : ateliers, interventions dans les classes, expositions par des élèves de collège sur le harcèlement auprès d'élèves du primaire, créations d'affiches et de vidéos pour le site de Kourou. Pour Cayenne : 13 interventions sur le harcèlement au bénéfice des classes de 6<sup>ème</sup> ; Pour SLM : 8 actions individuelles de sensibilisations (1<sup>er</sup> trimestre)

Les médiateurs viennent également en appui au dispositif de l'Education Nationale, tel que celui des élèves ambassadeurs contre le harcèlement. Les élèves ont par ailleurs pu trouver auprès des médiateurs une écoute adaptée, des remédiations et un accompagnement pour briser le silence.

En outre, les médiateurs ont pu assister et participer à différents temps de rencontre, et une intervention a été faite au bénéfice de ces derniers sur le harcèlement scolaire, par la référente du Rectorat en juillet 2018. Il a été convenu que les médiateurs seraient pleinement intégrés au dispositif lorsqu'ils auront pu bénéficier de la formation à la médiation par les pairs, prévue en 2019.

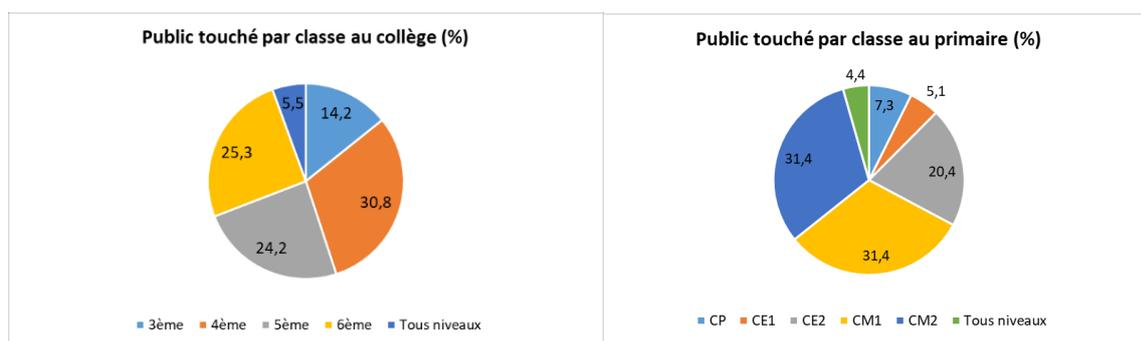
Sur cet axe, les actions des médiateurs touchent majoritairement les élèves du collège (intégration tardive des médiateurs dans les écoles) et en particulier les 6èmes, 5èmes et 4èmes.

Parmi les classes de primaire, les CM1 et CM2 constituent la majeure partie des publics. Ces classes sont, en effet, les plus concernées par la transition école – collège.



Figure 2 Affiche « Lutte Contre le Harcèlement », réalisée dans le cadre de la mise en place des ateliers de sensibilisation au harcèlement, collège Antoine Silvère Félix et Ecole Serge Aldeson

Comme l'illustre le tableau ci-après, au total, ce sont 956 élèves collégiens qui ont été concernés par les interventions sur la gestion de conflit<sup>8</sup> et 137 écoliers.



A Saint Laurent du Maroni, durant le 1<sup>er</sup> trimestre, 78 élèves ont été concernés par l'intervention de la médiatrice. Nous constatons également que les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> sont majoritairement impliqués dans les conflits et sont en demande de médiation. Les élèves du collège représentent 82.1% du panel des interventions sur la gestion de conflits et les élèves du primaire en en représentent environ 11.7%.

### Nombre d'interventions relatives aux gestions de conflit par site scolaire

	Agression physique	Agression verbale	Atteintes aux moeurs	Dispute	Jeux de bagarre	Suspicion de harcèlement	Totaux
Site Cayenne	6	10		10	8	15	49
Site Macouria	26	31	1	18	3	5	84
Site Matoury	35	17	6	36	13	19	126
Site Kourou	10	4		2	3		19
Site Rémire Montjoly	52	20	4	50	8	23	157
<b>Totaux</b>	<b>129</b>	<b>82</b>	<b>11</b>	<b>116</b>	<b>35</b>	<b>62</b>	<b>435</b>

Les relevés par site scolaire sont en adéquation avec ce qui avait pu être identifié dans les programmes d'actions prévisionnels des médiateurs : les sites de Macouria, Matoury et Rémire-Montjoly faisaient état de petits conflits, d'agressions verbales et physiques interpersonnelles dans et aux abords de l'établissement.

Les sites de Cayenne et Kourou étaient concernés dans une moindre proportion par ces problématiques, ce qui se reflète dans le nombre d'interventions des médiateurs.

Les interventions se traduisent par :

- des entretiens individuels,
- des visites à domicile,
- des interventions dans des classes,
- des projets collectifs...

<sup>8</sup> Le chiffre correspond au nombre de contacts d'élèves comptabilisés à chaque intervention du médiateur. Ainsi un élève peut être comptabilisé plusieurs fois s'il est concerné par plusieurs interventions.

Concernant le site de Cayenne : le médiateur est intervenu dans le cadre de la Structure d'Aide à la Scolarité (SAS)<sup>9</sup> :

- prévention et prise en charge des élèves avec des problèmes de comportements
- Point d'écoute pour les sensibiliser sur les questions du cadre, du vivre ensemble.
- Prévention des conflits et/ou de récidives

### Saisines des médiateurs / gestions de conflits

	Elève	Famille, parent d'élève	Personnel de l'établissement	Professionnel de la médiation	Programme d'actions du médiateur social	Totaux
Site Cayenne	5		30		14	49
Site Macouria	45	1	31		5	82
Site Matoury	31	2	47	1	39	120
Site Kourou	17	1	1			19
Site Rémire Montjoly	84	2	36	3	32	157
<b>Totaux</b>	<b>129</b>	<b>6</b>	<b>145</b>	<b>4</b>	<b>90</b>	

Les médiateurs sont principalement saisis par les personnels de l'établissement et par les élèves. Cette saisine reflète la bonne identification des médiateurs par les élèves et les équipes socio-pédagogiques. Par ailleurs, une partie importante des interventions relève d'une auto saisine du médiateur dans le cadre de son programme d'action.

*« Par notre présence et notre disponibilité, nous faisons beaucoup en complémentarité avec les autres membres de l'équipe pédagogique : détecter un quiproquo, remarquer un enfant à l'écart ou même aller à la rencontre d'un élève submergé par ses émotions est un pas vers la prévention d'un conflit ou la résolution d'un problème. La plus-value du médiateur est là : il se trouve là où l'on ne semble que passer, il écoute là où l'on semble réprimander, il conseille là où l'institution peut être perçue comme porteuse de jugements »*

Kelly Jean Baptiste, médiatrice sociale en milieu scolaire

Le médiateur social intervient sur 3 niveaux :

- En amont du conflit pour le désamorcer au moment où une tension naît,
- En direct « à chaud », lorsque le conflit a éclaté pour séparer les parties,
- « à froid », à travers la mise en place d'une médiation dont l'objectif sera de traiter les causes profondes du conflit<sup>10</sup> (médiation navette, table ronde et suivi)

<sup>9</sup> Le dispositif SAS créé au sein du collège est un dispositif alternatif au groupe classe qui permet de prendre en charge des élèves en risque de décrochage scolaire.

<sup>10</sup> France Médiation, Médiateur à l'école, p 42

## Modes d'intervention

	Intervention directe	Médiation navette	Médiation table ronde	Suivi de table ronde / navette	Totaux
Site Cayenne	45	3		1	49
Site Macouria	10	23	26	25	84
Site Matoury	10	33	71	12	126
Site Kourou	17	2			19
Site Rémire Montjoly	78	28	50	1	157
<b>Totaux</b>	<b>160</b>	<b>89</b>	<b>147</b>	<b>39</b>	<b>435</b>

En fonction des situations rencontrées, une échelle de 3 niveaux a été élaborée par France Médiation pour guider les médiateurs dans l'appréciation des situations :

- Niveau 1 : situation qui entre dans le champ de compétences du médiateur et peut être traitée directement
- Niveau 2 : situation qui appelle un relais d'information à un autre professionnel pour un passage de relais ou un suivi
- Niveau 3 : situation qui révèle une mise en danger de l'enfant ou de ceux qui l'entourent et appelle un passage de relais immédiat à la direction de l'établissement notamment<sup>11</sup>

## Nombre de relais passés

	Aucun relais	Autre personnel de l'établissement	Direction de l'établissement	Partenaire du territoire	Santé	Social	Vie scolaire	Totaux
Site Cayenne	40		2	1	1	1	4	49
Site Macouria	75		2	1			6	84
Site Matoury	116	2					8	126
Site Kourou	18						1	19
Site Rémire Montjoly	127	5	4			4	17	157
<b>Totaux</b>	<b>376</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>435</b>

Sur les 59 interventions qui ont nécessité un relais, 15 ont fait l'objet d'un relais immédiat au regard de l'urgence de la situation (niveau 3). Il s'agit de situations de maltraitance, de danger avéré ou imminent. Les passages de relais à la direction de l'établissement devront être plus systématiques de la part des médiateurs pour le niveau 3.

On notera que la plupart des situations de niveau 1 et 2 sont traitées en direct par le médiateur et ne nécessitent donc pas un passage de relais.

<sup>11</sup> France Médiation, Médiateur à l'école, p 27

## AXE 2 : LUTTER CONTRE L'ABSENTEISME ET LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le médiateur à l'école va « prévenir, détecter et être partie prenante des actions individuelles ou collectives mises en place pour remobiliser et accompagner les élèves en situation d'absentéisme ou de décrochage en lien avec l'équipe socio pédagogique ainsi qu'avec les familles »<sup>12</sup>. Il est important de souligner que l'absentéisme et le décrochage scolaire sont une conséquence de multiples facteurs, sociaux, familiaux, scolaires, psychologiques, économiques. Le rapport à l'école est notamment individuel. Dans ce cadre il est important de mettre en place non seulement des actions de médiations **en groupe** mais aussi individuelles. Les médiateurs ont dans leur domaine de compétences, 2 types d'interventions spécifiques qui leur permettent de favoriser le raccrochage scolaire :

### La mise en relation :

- **temps d'échanges individuel avec des élèves pour traiter d'une situation problématique liée à ce que vit l'élève au sein de l'établissement et dans sa famille. (Difficultés scolaires, relationnelles, orientation)**
  - **échange avec un partenaire pour exposer une situation et partager des informations en vue d'un passage de relais)**
  - **prise de contact avec un partenaire dans le but de lever les difficultés rencontrées et de répondre au besoin des élèves**
- ✓ L'information et communication : animation ou participation à des actions de sensibilisation en particulier sur la médiation sociale, ses principes, ses valeurs, ses outils, destinées à créer une culture commune de la médiation sociale partagée par l'ensemble des acteurs de l'environnement scolaire : élèves, équipe éducative, parents, partenaires.

### Des problématiques d'absentéisme aux sources multifactorielles

	Fait (Niveau 1)	Absentéisme, décrochage
Lieu de début (Niveau 1)		
site Macouria		16
Site Cayenne		
site Matoury		17
site Kourou		166
site Rémire		14
	<b>Totaux</b>	<b>213</b>

Le diagnostic du site de Kourou pointait des difficultés liées aux absences et aux décrochages scolaires des élèves, avec une mobilisation forte du médiateur souhaité sur cet axe. Le médiateur a pu se saisir de 166 situations d'élèves absentéistes ou décrocheurs.

Après des temps d'écoute, de mise en relation avec l'assistante sociale (AS), le Conseiller Principal d'Education (CPE) et avec le Principal du collège, le médiateur peut être saisi pour réaliser des visites à domicile, afin d'offrir à ces élèves et à leurs familles des propositions de remédiations. Il s'avère que les

<sup>12</sup> France Médiation, Médiateur à l'école, p 44

difficultés ou problématiques rencontrées par les élèves, comme le tableau l'illustre, sont multifactorielles : problèmes psycho-sociaux, harcèlement, difficultés scolaires qui engendraient une démotivation ou une impossibilité de suivre les cours.

### Nombre et nature des problématiques abordées lors des mises en relation

	Fait (Niveau 1)	Difficultés scolaires	Exclusion / retenue	Jeux dangereux	Santé, détresse psychologique	Social	Suivi des cas / situations	Tutorat	Vivre ensemble	Totaux
Lieu de début (Niveau 1)										
site Macouria		5	15	1	4		1		18	44
Site Cayenne			3	3			1		2	9
site Matoury		16	24	10	36	11	36	16	19	168
site Kourou		3		2			1			6
site Rémire		6	4	1	4		2		9	26
Totaux		30	46	17	44	11	41	16	48	253

Le site de Matoury évoque également des problématiques d'incivilités, des problèmes psycho socio-économiques des familles et des élèves. La médiatrice de Matoury a suivi 36 élèves de près, au travers de temps d'écoute et d'orientation. 168 situations ont été traitées sur ce site.



Figure 3 Temps d'écoute proposés par la médiatrice de Matoury

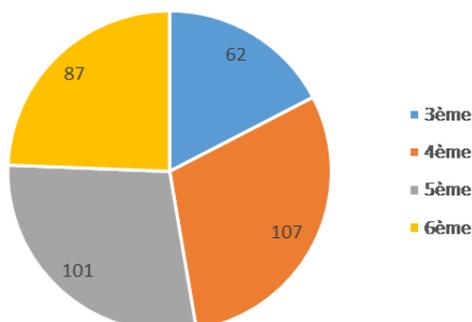
Concernant le site de Cayenne, nous avons rencontré des difficultés liées à l'exercice de la fonction du médiateur, ce dernier ayant eu du mal à intégrer et incarner la posture professionnelle du médiateur social en milieu scolaire. De ce fait, le manque de visibilité de son action et de ses missions a engendré une méconnaissance du dispositif, impactant directement le nombre d'orientations et de saisines du médiateur par les équipes. Par ailleurs, il a majoritairement axé ses interventions sur la prévention, la gestion des conflits et sur le harcèlement.

97 situations furent traitées au collège Leodate Volmar à Saint Laurent du Maroni, dont 5 à l'école Toussaint Louverture, en partenariat étroit avec l'assistante sociale, avec la collaboration de la Principale Adjointe du collège ainsi que de la communauté éducative.

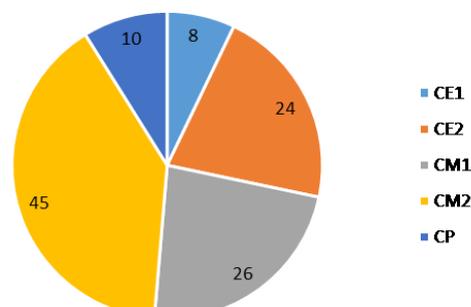
Les 253 situations n'ont pas été intégralement traitées et suivies par les médiateurs, mais elles ont fait l'objet d'un temps d'écoute, d'un passage d'informations et/ou d'un relais (vie scolaire, référents, Principaux, Professeurs, enseignants, Directeurs, IDE, AS, PSYEN et/ou parents).

460 élèves touchés sur les 5 sites

### Collèges



### Ecoles primaires



Les élèves de CM2 représentent 9,6% des actions. Or on notera que le passage en 6<sup>ème</sup> peut être une source de questionnements pour les élèves du primaire. Les représentations véhiculées sur le collège doivent être travaillées. En effet, au-delà de problématiques souvent liées à des carences éducatives, certains écoliers affichent déjà une posture comportementale de « bad boy » (processus d'identification négative).

Ainsi des échanges entre les deux établissements par le biais de la coordination du réseau scolaire peuvent être expérimentés. A l'instar de la médiatrice de Macouria, qui a pu mener de diverses actions avec le coordo REP+ afin de faciliter le passage en 6ème mais aussi travailler sur le comportement de ces élèves inscrits dans une dynamique négative.

Public	Totaux
3ème	13,2%
4ème	22,8%
5ème	21,5%
6ème	18,5%
CE1	1,7%
CE2	5,1%
CM1	5,5%
CM2	9,6%
CP	2,1%

La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire nécessite une inscription de la médiation dans une dynamique territoriale transversale, impliquant à la fois les écoles, les collèges et les partenaires du territoire. Le médiateur étant un « passeur de relais », il ne peut agir qu'en s'appuyant sur un réseau d'acteurs (droit commun, médico-sociaux, relevant de la politique de la ville). Il s'agit ainsi collectivement de mieux évaluer et analyser les problématiques rencontrées par les parents/enfants mais aussi de proposer un accompagnement durable, cohérent et adapté, notamment pour les situations complexes.

### *La médiation au cœur des familles*

Afin de pouvoir mener des actions de médiation adaptées, une recherche de solutions aux problèmes posés par certains élèves, en association avec les parents, a été privilégiée sur cette première année d'expérimentation de la médiation sociale en milieu scolaire, ceci dans le but qu'elles soient non seulement pertinentes mais aussi pérennes. La qualité des relations entre les familles et l'école représente un facteur qualitatif déterminant quant aux conditions de réussite scolaire. Partant de ce postulat, des visites à domicile ont été effectuées par les médiateurs, conjointement avec l'Assistante Sociale ou sur la saisine du Directeur ou du Principal.

- En moyenne 3 à 4 visites à domicile par semaine.
- Un travail étroit avec les assistances sociales lorsqu'il s'agit de situations nécessitant une prise en charge sociale.

**Mise en place d'un protocole:**

- Saisine de la visite à domicile par l'équipe socio-pédagogique du site scolaire
- Validation au préalable du chef de l'établissement
- Une copie envoyée au CRPV
- Suite à la VAD, transmission d'information soit à l'AS, soit au principal
- Bilan et orientation
- Continuité du suivi par des temps d'écoute et des visites périodiques

Aujourd'hui, la prise en compte du parcours individuel du jeune est mise en avant dans la lutte contre le décrochage et l'absentéisme, approche dans laquelle s'inscrivent les médiateurs. Cependant, la surpopulation scolaire, le manque de classes spécialisées, le turn-over important des équipes, le manque de structures relais pour les jeunes, la pénurie des services sociaux, limitent l'action du médiateur en tant qu'interface entre le jeunes-la famille et les institutions.

Pour préserver le cadre de son intervention, le médiateur va ainsi privilégier une approche<sup>13</sup> centrée sur l'écoute bienveillante de l'élève lui permettant de créer le lien école/élève/famille et territoire. Cette posture du médiateur lui permet également de libérer la parole de l'élève favorisant alors la compréhension de sa situation individuelle et déceler alors les problématiques qui constitueraient un frein à la réussite éducative.

La médiation sociale en milieu scolaire vient alors renforcer l'ouverture de l'enseignement, de l'éducation à des dimensions beaucoup plus globales, systémiques, nécessaires à l'accompagnement des élèves en voie de décrochage ou d'absentéisme.

Elle s'inscrit également dans la dynamique mise en place par les chefs d'établissement et plus généralement par l'Education Nationale à apporter une réflexion sur des pratiques innovantes.

---

<sup>13</sup> que Philippe Meirieu nomme « Rogeriste »

## Le soutien à la parentalité

Le médiateur va assurer un relais vers les familles que les établissements scolaires arrivent difficilement à contacter, rapprocher les familles de l'école en permettant une meilleure compréhension du système scolaire et des décisions qui concernent leur enfant, et plus globalement remobiliser les parents dans une dynamique de co-éducation. Le médiateur s'attache à porter un regard sur les compétences des parents, sans porter de jugements. Il favorisera l'empowerment des familles en s'appuyant sur la capacité de la cellule familiale à trouver des solutions aux difficultés rencontrées.

Cela va se traduire concrètement par :

\* *des visites à domicile.*

\* *des espaces de communication et d'écoute individuels à l'intérieur de l'établissement* : temps d'échanges avec la famille en présence ou non de leurs enfants pour aborder la situation problématique que vit l'élève au sein de l'établissement et/ou dans sa famille (difficultés scolaires, relationnelles, orientation).

\* *des espaces collectifs de communication et d'implication des parents* dans la vie de l'établissement scolaire (exemple le Café des parents) : actuellement 2 cafés des parents sur Matoury et Macouria existants, 2 en cours de mise en place sur SLM et Rémire-Montjoly, en partenariat avec les communes, le PRE sur SLM et Macouria.



\* *participation des parents aux projets des établissements scolaires* : mobilisation des parents lors des temps forts de l'établissement : Cross du collège, réunion parents-professeurs, concours...

Ainsi le médiateur veille à ce que les temps d'échanges avec les parents ne soient pas uniquement liés à un « aspect négatif et/ou une difficulté ». Il doit, dans ce cadre, être force de proposition pour créer également des espaces de « valorisation parentale ».



Figure 4 Le café des Parents MSMS/Politique de la ville de Macouria

### **AXE 3 : DEVELOPPEMENT DES COMPORTEMENTS CITOYENS ET D'UNE CULTURE DE LA TOLERANCE**

Pour lutter également contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, les médiateurs participent ou s'engagent dans des interventions de sensibilisation afin de faire émerger une évolution des comportements tant au niveau des élèves qu'au niveau des institutions. Le tableau ci-dessous démontre quelques actions quantitatives de sensibilisations sur les questions de décrochages, harcèlements, vivre ensemble et citoyenneté.

#### **Sensibilisations/Informations/actions collectives**

	Fait (Niveau 1)	Citoyenneté	Médiation par les pairs	Vivre ensemble	Totaux
Lieu de début (Niveau 1)					
site Macouria		21	1	7	<b>28</b>
site Cayenne		12		1	<b>13</b>
site Matoury		2		12	<b>14</b>
site Kourou		25		2	<b>27</b>
site Rémire- Montjoly		1	1	4	<b>6</b>
	Totaux	<b>61</b>	<b>2</b>	<b>26</b>	<b>88</b>

Ils ont donc participé et/ou mené des projets ou des interventions contribuant à traiter des sujets provoquant un mal être chez les élèves, ce dernier influant sur leur réussite scolaire.



Figure 5 Projet : « Lutte contre le décrochage scolaire par le sport » en partenariat avec la ville de Kourou

La dimension collective de ces sensibilisations est complémentaire à une approche individualisée. La médiation a pour rôle principal de créer du lien, d'établir des rapports entre individus. L'école est un lieu de groupement de citoyens en devenir. C'est par l'appropriation des codes sociétaux, de la tolérance à l'autre, le respect des différences mais aussi le vivre ensemble avec ses différences et ses contraintes, que cet être en construction pourra s'inscrire dans un projet sociétal.

Au travers d'ateliers, les médiateurs mettent en place des espaces de construction citoyenne, mais aussi de reconnaissance et de valorisation de soi, de soi dans un groupe, et donc de soi en société.

Le statut des médiateurs facilite la mise en lien de cette reconnaissance, car ils sont issus des mêmes quartiers que ces jeunes, voire du même contexte socio-culturel. De ce fait, ils parlent la même langue que la majorité des élèves et des parents et maîtrisent leurs codes culturels.

La sensibilisation doit être un outil facilitant le dialogue, amenant la compréhension et l'appropriation par l'élève de son contexte de vie, des éléments l'environnant (respect de la nature, du matériel, des autres, du "je", de l'adulte). L'élève qui se sent valorisé, reconnu dans ses capacités et ses difficultés pourra ainsi dégager son attention pour les éléments concrets du savoir écrire, lire, compter, et des savoir-être, respect, partage, etc....

La médiation étant inscrite dans une démarche de « faire avec » et non pas « faire pour » se révèle être un bon outil pour activer l'adhésion de l'élève à la construction de son parcours éducatif et scolaire. Ainsi, les médiateurs ont réalisé 61 actions sur la citoyenneté, 26 sur le vivre ensemble.

### C- Les projets transversaux MSMS

Dans un dialogue permanent entre l'accompagnement individualisé et la mise en place d'actions collectives, la médiation vient articuler la dimension sociale et individuelle, personnelle et interpersonnelle. L'élève va ainsi être accompagné tant dans son propre espace que dans ses interactions avec son groupe de pairs.

Dans ce cadre, les médiateurs portent ou viennent en appui et/ou en collaboration aux différents professionnels de l'EN sur des projets à visée éducative :

Cayenne	<ul style="list-style-type: none"><li>- Collaboration au projet La mallette des parents</li><li>- Appui ponctuel au projet Le café des parents</li><li>-32 interventions et actions dans le cadre du SAS</li><li>- Lutte contre le harcèlement, 13 interventions au bénéfice des élèves de 6ème et 5ème.</li><li>- Participation au débat contre les phénomènes de mule</li></ul>
SLM	<ul style="list-style-type: none"><li>-Atelier Danse</li><li>-Atelier vivre ensemble (groupe de parole)</li></ul>
Kourou	<ul style="list-style-type: none"><li>-Sensibilisation contre le harcèlement</li><li>-Projet audio-visuel</li><li>-La remobilisation scolaire par le sport</li></ul>
Rémire-Montjoly	<ul style="list-style-type: none"><li>- Collaboration à la formation médiateur par les pairs - EN</li><li>- Appui à l'exposition 13/18 BPDJ</li><li>- Collaboration sur la sensibilisation : contre les phénomènes de violences, de mules</li><li>-Appui au dispositif « Elèves ambassadeurs »</li></ul>

### Actions et projets pour le site de Matoury

Type	Période	Axe concerné	Partenaires	Rôle du Médiateur
<i>Projet</i> Atelier Création d'affiches	Octobre à Décembre  Collège	3	Aucun	Atelier de création d'affiches avec un groupe de 8 élèves les lundis après-midi – Thématiques diverses (Harcèlement, danger des pétards, violence)
<i>Action</i> Journée du Non au Harcèlement	Novembre  Collège	1	Assistante sociale CPE	Coanimation de la Journée du Non au Harcèlement auprès des délégués de classe
<i>Projet</i> Bar à jeux	Novembre à Février Collège	3	FSE	Relation avec le partenaire (rencontres et suivi)
<i>Action</i> FSE	Décembre  Collège	3	FSE	Co-organisation du concours de logo, cérémonie de remise de prix
<i>Projet</i> Café des Parents	Mars et Mai  Ecole – Collège	2	Assistante sociale CPE Directrice école	Trouver un espace adapté et proche des parents Invitation et accueil des parents
<i>Action</i> Prévention Harcèlement	Mars et Mai Collège 5 <sup>ème</sup> Acacia	1	Assistante Sociale Professeur	Coanimation lors de deux interventions au sein de la classe sur la question du harcèlement
<i>Action</i> Photo de classe	Mai Collège – 3èmes	3	Extérieur (Regard de Guyane)	Prise de contact avec le partenaire, organisation de la séance photo
<i>Projet</i> Atelier de Parole	Avril à Juin Ecole	3	Directrice Enseignants	Animation de temps de parole (45min) avec des groupes d'élèves sur des thématiques diverses
<i>Projet</i> « Sors de ton quartier ! »	Juin Collège	3	Elèves Mécène	Trouver un mécène afin de financer une sortie au zoo pour des élèves qui n'y sont encore jamais allés Relation avec le partenaire

## Actions et projets sur le site de Macouria

Type	Période	Axe concerné	Partenaires	Rôle du Médiateur
<i>Action</i> Prévention contre le harcèlement	Novembre 2017 Collège	1	CPE	Création d'une affiche
<i>Action</i> Prévention sur les pétards	Décembre 2017 Collège	1	EMS	Rappeler les interdits et les sanctions
<i>Projet</i> Lutte contre le décrochage scolaire par le sport	Février 2018 à juin 2018 Collège	2	Prof de sport	Choisir les élèves Demander de respecter les consignes Pratiquer ensemble
<i>Action</i> Intervention d'une association « Le corps humain »	Janvier 2018 Collège	3	Coordinatrice REP+ CPE	Rappeler les règles sur les mauvais comportements (L'hygiène, envers les camarades, dans les WC...)
<i>Action</i> Education à la sexualité	Mars 2018 Collège	3	L'infirmière	Co-animatrice
<i>Action</i> Formation PSC1	Mars 2018 Collège	3	L'infirmière	Co-animatrice
<i>Action</i> Présentation du collège aux dans les écoles primaires	Mars 2018 Collège	2	Coordinatrice REP+ CPE	Présenter le rôle du médiateur
<i>Action</i> Formation harcèlement ambassadeur	Avril 2018 Collège	1	EMS	Accompagner les élèves de primaire
<i>Projet</i> Café des parents	Mai 2018 Serge ADELSON	2	Directeur Maître E	Trouver un Espace et le thème Inviter les parents Achat de la collation L'ordre de déroulement
<i>Projet</i> Café des parents	Juin 2018 LCR	2	PRE	Co-animatrice Invitation des parents
<i>Projet</i> Ensemble, apprenons la tolérance	Novembre 2018 Collège	3	EMS CPE	Solliciter les partenaires Faire le planning Fournir la feuille d'émargement

On relève que pour cette première année de l'expérimentation, les médiateurs sociaux ont plus contribué à des projets préexistants qu'initiés ou portés des projets à l'exception de :

- Kourou, où le projet Mobilisation scolaire par le sport a été co- porté par le médiateur du CRPV et le médiateur de la politique de la ville.
- Matoury et de Macouria, où les médiatrices se sont montrées créatives et ont initié des projets innovants tout en apportant leurs soutiens aux actions pré-existantes.

Pour la seconde année scolaire, le CRPV veillera à ce que sur l'ensemble des sites, le médiateur puisse initier et/ou porter des micro-projets. Formés à la gestion de projet en médiation sociale, cette activité du médiateur doit pouvoir être généralisée afin de saisir dans sa complexité des relations avec les élèves et de renforcer le maillage partenarial.

### 2.3. Inscription et densification du maillage partenarial

La construction d'un maillage partenarial territorial a été initiée dès le début de l'expérimentation mais nécessiterait d'être développée et renforcée lors de la prochaine année scolaire.

Plusieurs rencontres ont été programmées sur les 6 sites scolaires avec les différents partenaires territoriaux concourant à la réussite éducative des élèves : services du Développement Social Urbain, les Programmes de Réussite Educative, l'équipe Mobile de sécurité du Rectorat et le service social de l'Education Nationale, associations médico-sociales.

Le tableau ci-dessous illustre la dynamique de la construction progressive d'un réseau autour de l'action de terrain des médiateurs sociaux en milieu scolaire.

Durant cette première année d'expérimentation, les médiateurs n'ont pas hésité à faire appel à des partenariats extra et intra - institutionnels pour mener à bien leurs projets d'intervention sociale.

Les actions menées avec ces partenaires, ont été pour la plupart, reconduites pour l'année prochaine.

#### Partenaires externes

Communes	Partenaires associatifs autour de projets collectifs de sensibilisations	Justice Sur les questions sensibilisations, comportements droits et devoirs.	Partenaires institutionnels Politique de la ville -Orientations aux permanences sociales - orientations aux activités périscolaires - Comité restreint CLSPD
<b>Macouria</b>	AFAPEG Sépanguy	BPDJ AS Gendarmerie	DSU CLSPD PRE
<b>Cayenne</b>		BPDJ	DSU
<b>SLM</b>		BPDJ	PRE DSU
<b>Kourou</b>	Akati'j/PEAJ Prévention spécialisée	BPDJ	DSU : Médiateur de quartier
<b>Matoury</b>	Guya-jeux Regard de Guyane	BPDJ	CLSPD PRE
<b>Rémire-Montjoly</b>	AFAPEG	BPDJ	DSU

## **Une dynamique des territoires Politique de la Ville**

L'expérimentation MSMS telle qu'elle a été conçue, s'est construite sur les 6 communes Politique de la Ville de la Guyane.

L'implantation du dispositif s'est faite sur proposition des partenaires Politique de la Ville : remontées liées au climat scolaire pour une identification des sites scolaires prioritaires, et avec leur soutien technique et financier.

Cette logique de co-construction du dispositif a permis le maintien d'une dynamique de projet politique de la ville autour de MSMS. Ainsi, sur une année scolaire, on peut dénombrer 20 points étapes avec les professionnels de la Politique de la Ville (Préfecture et/ou Commune) traduisant la réalité d'un partenariat actif sur le terrain. L'intégration des médiateurs au sein de différentes instances techniques animées par les services du DSU illustre la complémentarité et le maillage nécessaire du territoire.

Ce partenariat opérationnel trouve son pendant stratégique au sein des instances de pilotage du projet, avec, aux côtés de la Préfecture de Guyane et du Rectorat, l'engagement de l'ensemble des collectivités du territoire concernés par la Politique de la ville.

Au-delà de la validation des projets, le comité de pilotage permet en outre aux différents acteurs du projet de porter une analyse et d'échanger plus globalement sur les enjeux de ces territoires et de leurs populations au croisement de nombreuses thématiques : parentalité, insertion socio professionnelle, mobilité...

## 2.4. Accompagnement à la professionnalisation des médiateurs

La qualité de l'action des médiateurs repose sur l'élaboration et l'efficacité d'un accompagnement de proximité de l'équipe de médiation.

Les médiateurs sont embauchés sous le statut « d'adulte-relais » impliquant alors dès l'embauche, la prise en compte par le CRPV des situations individuelles de chacun tant au niveau des compétences professionnelles, personnelles qu'au niveau socio-économique.

Répondant à l'objectif de professionnalisation des médiateurs, le CRPV a mis en place différents types d'accompagnement, lesquels visent à conforter et renforcer la posture professionnelle du médiateur, dont dépend la qualité des interventions de terrain :

- *Un accompagnement individuel :*
  - des espaces internes d'écoute et de communications individuelles,
  - un accès téléphonique direct et constant avec la cheffe de projet, permettant un ajustement des pratiques en cas de doutes a été mis en place.
  
- *Un accompagnement collectif :*
  - ✓ **Des temps de regroupement :** temps d'échanges/ d'organisations/ réflexions sur les outils/retour sur les pratiques de terrain et formation en interne et/ou par intervenant extérieur.

Ces regroupements sont organisés sur 2/3 jours lors des vacances scolaires. Ce sont des temps permettant à chaque médiateur de prendre du recul, de pouvoir se recentrer sur son organisation ainsi que sur la gestion de son travail de terrain. Au-delà de ces aspects fonctionnels et administratifs, les rencontres entre médiateurs sont un moyen de construire, préserver la dynamique et la cohésion d'équipe et de participer pleinement au développement commun d'une culture de la médiation, notamment de par le partage d'expériences vécues. Ils permettent une mutualisation des acquis de l'expérience.

Ces regroupements permettent également d'organiser les temps de travail sur le terrain (planning d'activité, vacances, repos) et de prévoir des temps d'échanges avec des partenaires afin d'améliorer, faciliter et construire un maillage partenarial.

Enfin, des espaces ont également été réservés à la création d'outils de médiation et de protocoles de remontées d'information afin d'élaborer des fiches, formulaires visant à faciliter la saisine du médiateur, l'orientation vers le médiateur et vers les professionnels de droit commun et fluidifier le passage d'information avec les équipes socio-pédagogiques.

- ✓ **Des temps d'analyse de pratique.** Pour cette année scolaire, des séances d'analyse de pratiques opérées par un psychologue externe ont eu lieu au CRPV une fois par mois, et ce d'avril 2018 à juin 2018.

Ces temps permettent :

- Une prise de recul sur sa pratique. Le psychologue accompagne l'équipe à réfléchir sur ses actions, ses postures au regard des problématiques rencontrées. Des ouvertures d'actions et des moyens techniques d'interventions sont échangés entre eux.
- La verbalisation et l'analyse des situations difficiles. Élément essentiel de l'accompagnement à la professionnalisation, ces temps favorisent aussi une mise à distance évitant les souffrances professionnelles liées à certaines limites de l'action.
- Participe à la cohésion d'équipe. L'esprit et la cohésion d'équipe sont des éléments indispensables. Le faire-équipe suppose une organisation des pratiques incluant des échanges entre les personnes. Cette synergie recherchée favorise une dynamique positive autour du projet expérimental MSMS ainsi qu'une appropriation identificatoire des adultes relais à leur statut de médiateur social.

*Les séances de travail réalisées avec l'équipe de médiateurs ont été l'occasion de mettre leur investissement de terrain au service d'une réelle et profonde réflexion sur un « métier » complexe dans sa définition. Il se dégage une réelle envie de penser la pratique et un besoin de le faire en équipe. (...)*

*Des processus groupaux favorables émergent, autant du point de vue des pratiques que de la manière de les penser. Le groupe évolue et l'ensemble de ses membres avec.*

M. Chapellon Sébastien, psychologue

#### ✓ **Des temps de rencontres partenariales :**

Ces échanges ont eu pour but de présenter les différents acteurs de la prise en charge de l'enfance, de leurs missions et de leurs spécificités. Ces rencontres participent également à la montée en compétences de l'équipe, du fait d'un accroissement de la connaissance des acteurs du territoire. Par répercussion, elles favorisent ainsi non seulement une meilleure orientation des élèves, mais aussi la complémentarité des interventions.

- **Protection Judiciaire de la Jeunesse :**

Deux éducateurs PJJ sont intervenus auprès des médiateurs afin d'exposer les missions et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Des échanges de contacts ont été faits pour faciliter le relais et/ou pour une demande de clarification sur la situation de prise en charge judiciaire de jeunes élèves.



- **Service Social Académique et Référent Académique Harcèlement :** Les médiateurs se situant dans l'intervention sociale, travaillent particulièrement avec les Assistantes sociales sur les problématiques socio-économiques familiales. Or constatant certains besoins de clarification des rôles et missions des médiateurs sociaux en milieu scolaire, un premier échange a eu lieu

avec la responsable du service social du Rectorat. Dans un second temps, nous avons organisé avec la responsable du rectorat, une rencontre entre les médiateurs et les AS. Un protocole et un document type ont été validés afin de faciliter la transmission des informations et le passage de relais vers l'AS.

- Participation au séminaire Antilles/Guyane organisé par l'Akati'j sur la thématique « prévention spécialisée » : L'équipe de médiation a présenté l'expérimentation et participé à 3 ateliers autour de la thématique de l'action sociale, de la cohésion et de la prévention spécialisée.

Ces démarches d'accompagnement et d'encadrement ont pu jouer un rôle important sur la qualité et la consolidation des actions de médiation. Elles permettent en effet une montée en compétences des médiateurs car elles impulsent leur implication participative et constructive autour de l'analyse des techniques appliquées concernant les trois axes d'interventions ainsi que sur l'intervention sociale en général.

## *2.5. Suivi de l'activité du MSMS au quotidien par le CRPV*

Des réunions étapes avec les Chefs d'établissements et Directeur ont été programmées tout au long de l'année afin de s'assurer de la pertinence des actions engagées au bénéfice des élèves. Aussi, cela nous a permis d'éclaircir certains flous qui perduraient concernant le cadre d'intervention du médiateur. 31 réunions avec l'EN ont été tenues.

### III – PERSPECTIVES

Ces réunions étapes ont été également proposées aux communes et aux Délégués du Préfet, notamment ceux de la Commune de Kourou et de Saint Laurent du Maroni au regard de leur éloignement géographique.

Le CRPV porte cette expérimentation de médiation sociale en milieu scolaire depuis 2017. Cette expérimentation se terminera en août 2020.

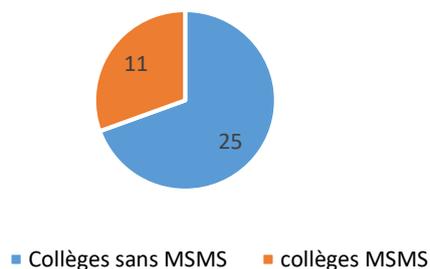
Au regard des phénomènes persistants de violence observés dans et aux abords des différents établissements scolaires de Guyane et des premières remontées de terrain concernant l'action de médiation en milieu scolaire, le Préfet de Guyane a souhaité doubler le dispositif de médiation à l'école dès la rentrée 2018-2019.

Actuellement, l'expérimentation concerne donc 12 postes de médiateurs en Guyane, sur 25 sites scolaires: 11 collèges et 14 écoles élémentaires.

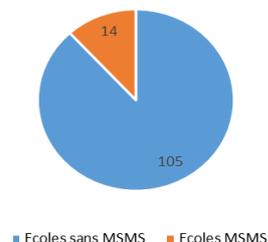
Communes	Sites actuels 2017-2020		Nouveaux Sites 2018-2020	
	Collège	Ecole	Collège	Ecole
<b>Cayenne</b>	Justin Catayée	Mont Lucas	Auxence Contout	M. SABBA
<b>Kourou</b>	Omeba Tobo	Olivier Compas	Schoelcher	Olive Palmot
<b>Macouria</b>	Antoine Sylvère Félix	Serge Adelson	Juste Hyasine	Sainte Agathe
<b>Matoury</b>	Concorde/Maurice Dumesnil	Maurice Bellony	Lise Ophion	Groupe scolaire Abriba
<b>Rémire-Montjoly</b>	Reeberg Néron	Jules Minidoque et Elvina Lixef	Reeberg Néron	Moulin à Vent
<b>Saint Laurent du Maroni</b>	Leodate Volmar	Toussaint Louverture	Paul Jean Louis	Groupe scolaire Paul Castaing, Groupe Elémentaire Jacques Voyer,

L'année scolaire 2018/2019 doit également se concentrer sur la question de la couverture territoriale. En effet, avec le doublement, la médiation sociale en milieu scolaire touchera en 2018/2019, soit 44% des collèges et 13% des écoles.

### Implantation des MSMS - Collèges Année scolaire 2018/2019



### Implantation des MSMS - écoles Année scolaire 2018-2019



Saint Laurent du Maroni concentre de fortes problématiques et pourrait ainsi appeler une expérimentation dans l'expérimentation en proposant d'agir sur ce territoire par effet seuil.

Par ailleurs, il s'agit également de réfléchir dès maintenant aux conditions de pérennisation du dispositif post expérimentation.

En effet, si le premier rapport d'évaluation montre la contribution positive de l'expérimentation à l'amélioration du climat scolaire, à la diminution de l'absentéisme et la bonne intégration progressive des médiateurs dans le maillage partenarial, la pertinence de sa pérennisation semble démontrer.

Or celle-ci ne pourra intervenir qu'avec le soutien des partenaires actuels voire l'élargissement à d'autres partenaires publics et privés.

## Feuille de route pour l'année 2018/2019

### Sur site :

- Maintenir le cadre qualitatif au quotidien autour du triptyque : formation, accompagnement de proximité et suivi-évaluation, en intégrant les nouveaux sites
- Densifier le réseau partenarial : il s'agit de poursuivre les relations partenariales déjà engagées par les médiateurs et d'élargir ce réseau au travers de rencontres ou de projets montés conjointement,
- Initier ou porter des micro-projets sur chaque site scolaire permettant de travailler la dimension collective de l'accompagnement social :
  - o généraliser les bonnes pratiques mises en place sur certains sites scolaires à l'instar du café des parents ou la remobilisation scolaire par le sport,
  - o initier de nouveaux projets en fonction des besoins repérés sur les sites
- Former les médiateurs à la médiation par les pairs afin de la mettre en place au sein des établissements dès le premier trimestre de l'année scolaire 2019/2020, en complémentarité avec l'équipe mobile de sécurité et les référents harcèlement des sites scolaires,

### A l'échelle régionale :

- Poursuivre la définition d'un projet commun dans une logique de territoire. Aujourd'hui, il s'agit de garantir :
  - o les moyens d'un accompagnement de proximité des médiateurs dans l'exercice de leur fonction,
  - o une adaptation du projet au plus près des spécificités infra territoriales,
- Créer les conditions de la pérennisation du dispositif : d'une expérimentation au droit commun. Le CRPV n'a pas vocation à devenir une structure de médiation sociale. Il s'agira alors de transmettre le projet à une autre structure à créer ou pré existante en tenant compte des critères suivants :
  - o l'ampleur des besoins de médiation sociale dans différents domaines d'intervention,
  - o l'attention portée à la qualité de la démarche de médiation sociale via la formation et l'ingénierie de projet,
  - o la culture commune créée au travers de l'expérimentation : un projet commun défini dans une logique de territoire,
  - o des enjeux de gouvernance : association des partenaires à la prise de décisions concernant les grandes orientations,
  - o la recherche de diminution et de mutualisation des coûts dans un contexte contraint.

# ANNEXES

- 1. Fiche Visite à Domicile**
- 2. Fiche de poste du médiateur**
- 3. Programme D'action Prévisionnel MSMS**

## FICHE DE VISITE A DOMICILE

Etablissement :

DATE : \_\_ / \_\_ / \_\_

Heure de début :

<b>MEDIATEUR</b>	
NOM et PRENOM :	
<b>ELEVE</b>	
NOM et PRENOM :	
CLASSE :	
Adresse de la VAD :	
RAISON DE LA VAD :	
SAISINE :	
Parents Rencontrés :	
DETAILS DE L'ENTRETIEN :	
OBSERVATIONS :	

Heure de fin

## Fiche de poste : Médiateur social en milieu scolaire

<p><b>France Médiation, réseau d'acteurs de la médiation sociale et ses adhérents ont élaboré un dispositif de médiation sociale en milieu scolaire</b> pour aborder, de manière globale, les questions <b>de violences, d'incivilités et de décrochage scolaire et favoriser le développement des comportements citoyens dans les écoles élémentaires et les collèges.</b></p> <p>A la suite des résultats positifs d'une expérimentation nationale menée entre 2012 et 2014, et de son évaluation externe, <b>le projet est pérennisé et déployé dans 60 territoires prioritaires</b> (quartiers prioritaires de la politique de la ville, REP/REP+, ZSP) sur l'année scolaire 2015-2016, avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, du Ministère de l'Éducation Nationale, du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et de fondations d'entreprise.</p>	
EMPLOYEUR	Opérateurs de médiation sociale adhérents au réseau France Médiation
INTITULE DE POSTE	<b>Médiateur (-trice) social (-e) en milieu scolaire</b>
DESCRIPTION GENERALE DU POSTE	<p><b>L'approche</b> La médiation sociale en milieu scolaire, vise à réguler les comportements à risques, dans et aux abords des établissements scolaires, à réduire la violence, le harcèlement et l'absentéisme, et à renforcer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance chez les élèves. Ce dispositif global intègre les différentes formes de médiation sociale pertinentes en milieu scolaire : médiation école-famille, médiation par les pairs, médiation sociale aux abords des établissements scolaires... L'enjeu est de parvenir à créer au sein des établissements, une culture commune de la médiation et de contribuer à améliorer la qualité du climat scolaire, au service des élèves, des familles, des équipes et de l'environnement des établissements. Le principe est de travailler avec les différentes parties prenantes du milieu scolaire (élèves, équipes pédagogiques, parents) et d'agir sur les liens entre les acteurs présents dans l'environnement de l'élève et de l'établissement.</p> <p><b>Les objectifs du projet</b> Les objectifs du projet sont déclinés en trois axes prioritaires d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir et gérer les violences, les conflits, les incivilités et le harcèlement,</li> <li>- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage par le développement de la relation école-famille-quartier et l'ouverture sur le monde professionnel</li> <li>- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.</li> </ul>
PLACE DU POSTE DANS L'ORGANISATION	Le médiateur social en milieu scolaire est affecté à un site scolaire regroupant en son sein un collège et une ou deux de ses écoles élémentaires de rattachement. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de la structure de médiation. Il est sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement pour le collège et de l'inspecteur(-trice) de l'éducation nationale (IEN) pour les écoles élémentaires, en lien avec les directeurs(-trices) d'école pour la responsabilité opérationnelle.

	<p>Sa position de tiers externe lui permet de jouer un rôle de relais entre l'établissement et son environnement.</p>
<p>MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE</p>	<p>Les missions du médiateur social en milieu scolaire sont développées en synergie avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (direction, conseillers principaux d'éducation et assistants d'éducation, enseignants, assistant de service social, personnels de santé, conseillers d'orientation psychologues, psychologues scolaires, personnels administratifs et techniques, parents d'élèves). Elles sont cadrées par le référentiel d'activité et le code déontologique de la médiation sociale.</p> <p><b>Il contribue à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>écouter, dialoguer, intervenir</b> dans les situations conflictuelles en temps réel et en temps différé (techniques de médiation),</li> <li>- <b>prévenir et repérer les situations de harcèlement</b> au sein et aux abords des établissements scolaires par une présence et une veille active,</li> <li>- <b>sensibiliser les élèves à la médiation sociale</b></li> <li>- <b>accompagner la formation d'élèves à la médiation par les pairs</b> pour qu'ils puissent devenir, dans leur établissement, des médiateurs référents, sous la responsabilité des adultes,</li> <li>- <b>sensibiliser le personnel de la communauté éducative à la médiation</b> et proposer la mise en place de modules de formations spécifiques,</li> <li>- <b>sensibiliser les parents à la médiation</b> et instaurer une médiation École-famille visant à faciliter ou rétablir le dialogue,</li> <li>- <b>développer les liens entre le collège, les écoles et leur environnement</b> (quartier, associations, transports, etc..) et aider à la mise en œuvre d'actions, en lien avec les partenaires de l'établissement (centres sociaux, MJC, associations de quartiers, clubs de sport, etc...),</li> <li>- <b>prolonger le travail éducatif</b> mené par les équipes pédagogiques en favorisant le comportement citoyen des élèves en dehors des lieux et temps scolaires.</li> </ul> <p>L'action du médiateur doit s'inscrire dans une logique de complémentarité avec celle des autres professionnels de l'Education nationale, dans le respect des missions et périmètres d'intervention de chacun, en cohérence avec le projet d'école ou d'établissement.</p> <p>Une feuille de route spécifique est définie pour chaque site pour élaborer un plan d'action contextualisé, adapté aux besoins et priorités des acteurs de terrain et des partenaires.</p>

<p>APTITUDES SAVOIR-FAIRE ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et de maintenir une relation</li> <li>- Être capable de se positionner en tant que tiers impartial et indépendant</li> <li>- Être capable de créer, développer et maintenir un partenariat avec les acteurs du contexte d'intervention</li> <li>- Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur.</li> <li>- Être capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité</li> <li>- Être capable d'animer et d'accompagner au montage ou de mise en œuvre de projet ou d'actions</li> <li>- Être capable d'animer des groupes d'enfants</li> <li>- Bonne maîtrise de la communication orale et écrite</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique</li> </ul>
<p>EXPERIENCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des publics jeunes souhaitée</li> <li>- Connaissance des quartiers sensibles souhaitable</li> <li>- Des expériences d'animation de publics jeunes sont un plus</li> <li>- Expérience en médiation sociale appréciée</li> </ul>
<p>QUALITES SAVOIR-ÊTRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir être à l'écoute</li> <li>- Savoir être autonome et organisé</li> <li>- Savoir être discret et respecter les règles de confidentialité</li> <li>- Savoir s'adapter à des situations variées en prenant du recul</li> <li>- Savoir être disponible, dynamique et faire preuve d'initiative</li> <li>- Maîtrise de soi et de ses émotions</li> </ul>
<p>CONTEXTE OPERATIONNEL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en synergie avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative des établissements et les autres acteurs présents (parents d'élèves), par exemple dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).</li> <li>- Travail en synergie avec l'ensemble des acteurs pluridisciplinaires rattachés au territoire d'intervention</li> <li>- Amplitude horaire</li> <li>- Port d'une tenue vestimentaire identifiant le médiateur</li> </ul>
<p>PROFIL RECHERCHE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A définir contextuellement</li> <li>- Niveau Bac à Bac+2 et/ou expériences souhaitées</li> </ul>
<p>CONDITIONS ET LIEU DE TRAVAIL</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la mesure des possibilités, mise à disposition d'un espace de travail dans le collège, accès à un poste informatique et à un poste téléphonique.</li> </ul>
<p>FORMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de 22 jours assurée par France Médiation, en partenariat avec l'Institut de formation à la médiation et à la négociation (IFOMENE), et répartie en amont et après la prise de fonction. Cette formation fait l'objet d'une certification.</li> </ul>



**PROJET MSMS – PROGRAMME D’ACTION PREVISIONNEL – v.**

jj/mm/aaaa

Site : \_\_\_\_\_XXX (Dpt)\_\_\_\_\_ - Nom du MSMS :

XXX\_\_\_\_\_ - Date Prise de Poste :



*Ce document doit donner une vision globale de l’activité du MSMS et garantir que ses actions : 1. Sont **pertinentes** par rapport aux besoins spécifiques de chaque établissement 2. Sont **complémentaires** avec les autres actions existantes 3. Sont **cohérentes** au niveau d’un même site. Il n’y a pas forcément une action pour chaque axe dans chaque établissement. Cela dépend des besoins non couverts. Ce document sert de base à la co-construction du programme d’action qui doit être validé par le comité de suivi qui rassemble toutes les parties prenantes sur chaque site. Ce document sert de fil rouge pour le suivi de l’action.*

*Rappel : Axe 1 : Prévention des incivilités, des comportements violents, du harcèlement et des risques liés aux déplacements ; Axe 2 : Prévention du décrochage scolaire, lien école-famille-quartier, découverte du monde professionnel ; Axe 3 : Valorisation des potentiels des élèves par l’expression culturelle, sportive et citoyenne*

<b>Axe 1 : Prévention des incivilités, des comportements violents, du harcèlement et des risques liés aux déplacements</b>			
	<b>Spécificités du site et besoins identifiés à travers le diagnostic</b>	<b>Actions pré-existantes sur ces questions</b>	<b>Propositions d’action ou de contribution à une action du MSMS</b>
Collège Nom du collège x élèves			
Ecole Nom de l’école x élèves			
Ecole +collège			
Ecole - Territoire			
<b>Axe 2 : Prévention du décrochage scolaire et de l’absentéisme, lien école-famille-quartier, découverte du monde professionnel</b>			
	<b>Spécificités du site et besoins identifiés à travers le diagnostic</b>	<b>Actions pré-existantes sur ces questions</b>	<b>Propositions d’action ou de contribution à une action du MSMS</b>
Collège			
Ecole			
Ecole + collège			

Ecole – Territoire			
<b>Axe 3 : Développement des comportements citoyens et d'une culture de la tolérance</b>			
	<b>Spécificités du site et besoins identifiés à travers le diagnostic</b>	<b>Actions pré-existantes sur ces questions</b>	<b>Propositions d'action ou de contribution à une action du MSMS</b>
Collège			
Ecole			
Ecole + collège			
Ecole – Territoire			

